

LES JEUNES ET L'APPRENTISSAGE DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN 2011

L'apprentissage, en permettant aux jeunes de mettre un pied dans le monde du travail tout en visant l'obtention d'un diplôme grâce à la combinaison d'une formation théorique et de son application pratique professionnelle, est à la croisée des enjeux de politique éducative et de politique de l'emploi. Pourtant, ce dispositif reste peu développé dans le secteur public. En effet, 6 300 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés dans la fonction publique territoriale en 2011, pesant pour 70% des embauches du secteur public. Les jeunes représentent moins de 5% de l'emploi territorial et le nombre d'apprentis à peine 0,5% au 31 décembre 2011.

Alors que le gouvernement cherche à développer l'apprentissage, de nombreuses contraintes liées au recrutement d'apprentis dans la fonction publique subsistent. Les freins au développement de l'apprentissage dans le secteur public tiennent à plusieurs facteurs : le coût à la charge de l'employeur public, les perspectives d'embauches limitées et la concurrence des emplois aidés. Pourtant, dans le contexte économique actuel, les jeunes demeurent une population fragile qui peine à trouver sa place au sein d'une société française de plus en plus vieillissante. En 2011, le chômage des moins de 25 ans s'établit à 23,1%¹ et place la France au-dessus de la moyenne européenne à 22,2%¹.

Dans ce contexte, l'Observatoire de la fonction publique territoriale propose pour la quatrième fois² une synthèse qui établit un double état des lieux statistique sur :

- les jeunes dans la fonction publique territoriale (les agents de moins de 25 ans)
- la situation de l'apprentissage en 2011, ainsi que les évolutions les plus marquantes par rapport à 2010 et depuis 2003 (première année d'exploitation des données).

¹ Source : EUROSTAT, décembre 2012

² Observatoire de la FPT, Les jeunes et l'apprentissage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics en 2010, Les jeunes et l'apprentissage dans la fonction publique territoriale au 31 décembre 2008, Les apprentis dans la territoriale au 31 décembre 2003



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Cette étude s'appuie sur deux sources statistiques :

- la description des jeunes territoriaux et du nombre d'apprentis se base sur la source SIASP (Système d'information sur les agents des services publics) de l'INSEE.
- les caractéristiques des nouveaux contrats d'apprentissage émanant de l'exploitation d'informations transmises par la DARES.

1. SOURCE SIASP DE L'INSEE :

Les 2 premières parties de cette synthèse (le nombre de jeunes et d'apprentis en termes de stock) s'appuient sur l'exploitation des données de la source SIASP (système d'information sur les agents des services publics), issue des DADS (déclarations annuelles des données sociales).

Cette exploitation a été rendue possible grâce à une convention signée entre le CNFPT et l'INSEE.

À noter que le repérage des apprentis se fait par le biais de l'information sur la variable cadre d'emplois (type de contrat) au moyen de la nomenclature NET.

- Définitions :

Par poste principal, l'INSEE entend le poste de l'agent le mieux rémunéré ; lorsque l'agent occupe un deuxième poste moins rémunéré, il est considéré comme poste secondaire.

Par poste non annexe, l'INSEE entend un poste dont le salaire dépasse un certain montant (le salaire net de la période est supérieur à 3 fois le SMIC mensuel net) ou le volume d'heures travaillées est suffisant (la durée de la période est supérieure à 30 jours et le nombre d'heures de la période est supérieur à 120 heures et le nombre d'heures travaillées par jour au cours de la période est supérieur à 1,5 heure).

Dans le cas contraire, le poste est dit annexe.

- Champ de l'étude :

Les données présentées couvrent l'emploi territorial, exprimé en postes actifs principaux non annexes sur l'ensemble du territoire national au 31 décembre 2011 : la Métropole et les quatre départements d'Outre-mer, Antilles-Guyane et La Réunion, hors Mayotte. Les données sont comparées aux

données SIASP au 31 décembre 2010.

En raison de leur statut particulier, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte.

Les données relatives aux catégories hiérarchiques, filières et cadres d'emplois portent sur les titulaires et non titulaires (hors emplois aidés).

2. SOURCE DARES :

La dernière partie s'appuie sur les données fournies par la DARES (direction de l'animation, de la recherche et des études statistiques), qui décrivent les caractéristiques des bénéficiaires des contrats d'apprentissage conclus par les collectivités territoriales pour une année.

Cette exploitation a été rendue possible grâce à une convention signée entre le CNFPT et la DARES.

- Définitions :

Le contrat d'apprentissage est généralement destiné aux jeunes de 16 à 25 ans et au-delà sous certaines conditions (rupture de contrat du fait de l'employeur, pour les travailleurs en situation de handicap, dans le cadre d'un projet de création ou de reprise d'entreprise, etc).

L'apprenti suit une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Il suit en alternance une formation théorique dans un Centre de Formation des Apprentis (CFA) et son application pratique en entreprise. Il perçoit un salaire calculé en fonction de son âge et de son ancienneté.

- Champ de l'étude :

Les données fournies par la DARES concernent le nombre de contrats d'apprentissage signés au cours de l'année 2011. Le champ (géographique, institutionnel et statutaire) retenu est identique à celui de la source SIASP.

I - MOINS DE JEUNES DANS LES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS TERRITORIAUX

> Deux fois moins de jeunes dans la FPT par rapport aux autres secteurs de l'emploi

Les collectivités et établissements territoriaux emploient un peu plus de 86 000 agents de moins de 25 ans, tous statuts confondus, qui représentent 4,7% des agents territoriaux en 2011. Avec 3 600 jeunes de moins, cela représente une baisse de 4,1% par rapport à 2010.

À titre de comparaison, la part de jeunes actifs a subi également une légère baisse en 2011 puisqu'ils représentent 10%³ de la population active (contre 10,2% en 2010) et 8,7%³ de la population en emploi (contre 8,6% en 2010).

> Recul des emplois aidés et progression des non titulaires

Parmi les jeunes de moins de 25 ans, 68,4% sont non titulaires, 19,4% sont titulaires et 12,1% sont des emplois aidés. Les jeunes représentent 21,1% de l'ensemble des bénéficiaires d'emplois aidés, 14,5% des non titulaires et 1,2% des titulaires. Entre 2010 et 2011, la part des emplois

aidés diminue fortement au profit de celle des non titulaires.

Près de 6 jeunes agents territoriaux sur 10 sont des femmes, un taux qui se rapproche de celui de l'ensemble des territoriaux.

³ Source : Insee, enquêtes Emploi. Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge courant). La population active recense la population en emploi et les chômeurs

> Plus d'un jeune territorial sur cinq travaille dans la région parisienne

L'Île-de-France, avec 22,7% de jeunes, reste loin devant les autres régions, avec une part en hausse de 0,7 point par rapport à 2010. À titre de comparaison, cette même région emploie 16,4% des territoriaux⁴. Les agents âgés de moins de 25 ans représentent 6,6% de l'ensemble des effectifs de la région Île-de-France, un taux supérieur de 2 points par rapport au niveau national. La baisse constatée sur cette région est moins importante qu'au niveau national (-0,9% entre 2010 et 2011).

Dans une moindre mesure, dans les régions Rhône-Alpes, Nord-Pas-

de-Calais et PACA, les jeunes représentent respectivement 4,9%, 4,7% et 3,8% des territoriaux. À contrario, les régions rassemblant le moins de jeunes sont le Limousin, la Corse, la Martinique, la Guyane et la Guadeloupe.

Globalement, la baisse du nombre de jeunes par rapport à 2010 est enregistrée dans toutes les régions et particulièrement marquée en Martinique (-17,6%), dans le Limousin (-15,8%) et dans une moindre mesure en Pays de la Loire (-8,8%) et en Bourgogne (-8,5%), à l'exception notable de la Guyane (+7,2%) et de la Corse (+5,3%).

> Plus de trois jeunes sur cinq travaillent dans les communes

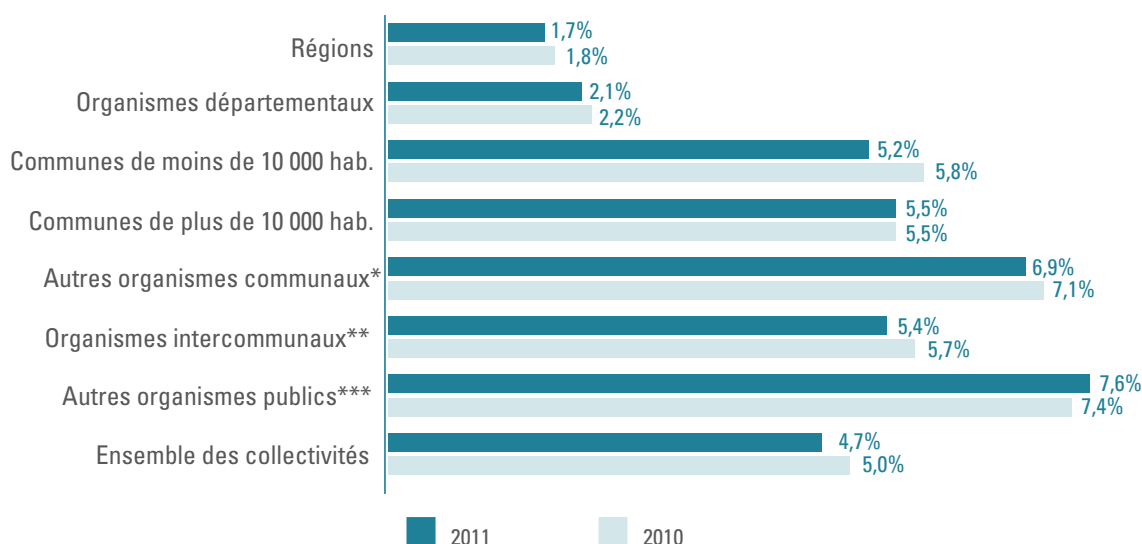
Au 31 décembre 2011, les communes regroupent près de 62,5% des agents territoriaux de moins de 25 ans. Les agents âgés de moins de 25 ans représentent 5,4% de l'ensemble des effectifs communaux, un taux légèrement supérieur à celui de l'ensemble des collectivités et établissements territoriaux.

Plus précisément, les communes de plus grande taille (+ de 10 000 habitants) emploient plus de jeunes comparativement aux plus petites communes. Les moins de 25 ans pèsent 5,5% de leurs effectifs, contre 4,7% en moyenne. Les communes de moins de 10 000 habitants enregistrent d'ailleurs la plus forte baisse, avec -9,6% par rapport à 2010.

Les conseils généraux emploient peu de jeunes territoriaux : ils représentent moins de 2% de leurs effectifs. La part des moins de 25 ans dans les conseils régionaux est également assez faible, s'établissant à 1,7% de leurs effectifs au 31 décembre 2011.

Les moins de 25 ans représentent 5,4% des effectifs des organismes intercommunaux, une part de 0,7 point au-dessus de la moyenne de l'ensemble des collectivités. Parmi les organismes intercommunaux, ce sont les communautés de communes qui emploient le plus de jeunes.

La part des jeunes dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics



Source : SIASP/INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT

Les organismes départementaux comprennent les Conseils généraux et les SDIS.

* Centre communal d'action sociale, caisse des écoles et autres établissements communaux.

** Communauté urbaine et métropole, communauté de commune, communauté d'agglomération et pôle métropolitain, syndicat d'agglomération nouvelle (SAN), syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM), syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) et syndicat mixte.

*** Centres de gestion, CNFPT, institutions interdépartementales ou ententes, établissements publics locaux culturels, régies d'une collectivité locale à caractère administratif, OPHLM et autres établissements publics locaux.

⁴ Hors administrations parisiennes

LES JEUNES TERRITORIAUX DANS LES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS TERRITORIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2011

| | | L'ensemble des agents (répartition en %) | Les agents de moins de 25 ans (répartition en %) | Part des jeunes par modalité | Évolution 2011/2010 (en %) |
|---|---------------------------------|--|--|------------------------------|----------------------------|
| Nombre de postes principaux non annexes (emplois aidés inclus) | | 1 811 920 | 86 017 | 4,7 | -4,1 |
| Statut | Titulaires | 74,9 | 19,4 | 1,2 | -4,2 |
| | Non titulaires | 22,4 | 68,4 | 14,5 | +5,6 |
| | Emplois aidés | 2,7 | 12,1 | 21,1 | -36,7 |
| Sexe | Hommes | 39,4 | 39,7 | 4,8 | -7,9 |
| | Femmes | 60,6 | 60,3 | 4,7 | -1,3 |
| Type de collectivités | Régions | 4,4 | 1,6 | 1,7 | -6,1 |
| | Organismes départementaux | 18,8 | 8,3 | 2,1 | -5,5 |
| | Communes de moins de 10 000 hab | 21,8 | 24,0 | 5,2 | -9,6 |
| | Communes de plus de 10 000 hab | 33,1 | 38,4 | 5,5 | -1,0 |
| | Organismes communaux | 6,9 | 10,2 | 6,9 | -2,4 |
| | Organismes intercommunaux | 13,8 | 15,6 | 5,4 | -2,7 |
| | Autres organismes publics | 1,1 | 1,8 | 7,6 | -1,3 |
| Principales régions employant des jeunes | Île-de-France | 16,4 | 22,7 | 6,6 | -0,9 |
| | Rhône-Alpes | 9,2 | 9,6 | 4,9 | -3,0 |
| | Provence-Alpes-Côte d'Azur | 8,7 | 6,9 | 3,8 | -1,9 |
| | Nord-Pas-de-Calais | 6,6 | 6,5 | 4,7 | -7,7 |
| | Pays de la Loire | 4,9 | 4,8 | 4,6 | -8,8 |
| | Aquitaine | 5,5 | 4,7 | 4,1 | -4,9 |
| | Bretagne | 4,9 | 4,7 | 4,6 | -1,6 |
| Nombre de postes principaux non annexes (hors emplois aidés) | | 1 762 460 | 75 578 | 4,3 | +3,3 |
| Catégorie | A | 8,6 | 2,5 | 1,2 | +48,6 |
| | B | 13,5 | 8,5 | 2,7 | +11,9 |
| | C | 75,5 | 82,9 | 4,7 | +2,2 |
| | Inconnue | 2,4 | 6,1 | 11,0 | -4,7 |
| Filières | Administrative | 21,9 | 11,5 | 2,3 | -17,8 |
| | Technique | 44,5 | 31,8 | 3,1 | +3,8 |
| | Culturelle | 3,6 | 1,9 | 2,3 | +1,4 |
| | Sportive | 1,1 | 1,2 | 5,0 | -6,3 |
| | Sociale | 8,6 | 8,6 | 4,3 | +8,3 |
| | Médico-sociale | 4,2 | 4,5 | 4,7 | +3,4 |
| | Médico-technique | 0,1 | 0,1 | 3,6 | +7,8 |
| | Police municipale | 1,2 | 0,5 | 1,9 | -3,7 |
| | Incendie et secours | 2,2 | 1,7 | 3,3 | -17,4 |
| | Animation | 4,7 | 18,3 | 16,6 | +6,9 |
| | Hors filière | 8,0 | 19,8 | 10,6 | +17,6 |
| Principaux cadres d'emplois et type de contrat | Adjoint technique | 30,1 | 26,4 | 3,8 | +3,6 |
| | Adjoint d'animation | 3,7 | 14,1 | 16,2 | +7,5 |
| | Apprenti | 0,5 | 10,2 | 93,0 | +28,9 |
| | Adjoint administratif | 13,2 | 8,5 | 2,8 | +7,8 |
| | Agent social | 2,7 | 4,8 | 7,6 | +12,6 |

Source : SIASP/INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT

Note de lecture : 4,7% des agents territoriaux, 1,2% des titulaires, 14,5% des non titulaires et 21,1% des bénéficiaires d'emplois aidés sont âgés de moins de 25 ans. 19,4% des agents de moins de 25 ans sont titulaires, 68,4% non titulaires et 12,1% des bénéficiaires d'emplois aidés.

> Un poids plus important de jeunes en catégorie C (hors emplois aidés)

La proportion des moins de 25 ans en catégorie C est de 82,9%, alors que cette catégorie rassemble 75,5% des agents territoriaux. Les catégories A et B, à l'inverse, restent faibles parmi les jeunes à 11% alors qu'elles s'établissent à 22,1% de l'ensemble des agents. Les moins de 25 ans ne représentent encore que 1,2% des agents de catégorie A et 2,7% des

agents de catégorie B. Pour autant, ces 2 catégories enregistrent une progression de respectivement 48,6% et 11,9% par rapport à 2010. Cette hausse tient principalement à la part des non titulaires, regroupant 13% des jeunes de catégorie A et B, part qui augmente de 1,7 point en un an.

Répartition des titulaires et non titulaires par catégorie en 2011

| Effectif postes principaux non annexes au 31 décembre 2011 (hors emplois aidés) - Moins de 25 ans | Poids titulaires en 2011 (en %) | Poids non titulaires en 2011 (en %) | Ensemble (en %) |
|---|---------------------------------|-------------------------------------|-----------------|
| Catégorie A | 1,0 | 2,9 | 2,5 |
| Catégorie B | 3,0 | 10,1 | 8,5 |
| Catégorie C | 95,1 | 79,4 | 82,9 |
| Catégorie inconnue | 0,9 | 7,6 | 6,1 |
| Ensemble | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Source : SIASP/INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT

> Les filières technique et animation sont les deux principales filières d'emploi des jeunes (hors emplois aidés)

La filière technique est la principale filière d'emploi des jeunes, pesant pour 31,8% mais reste en-deçà de son poids par rapport à l'ensemble des agents (44,5%).

La filière animation totalise 18,3% de jeunes, un taux bien supérieur à celui des agents territoriaux à 4,7%. Ainsi, les moins de 25 ans représentent 16,6% des agents de la filière animation.

La filière administrative, deuxième filière d'emploi dans la FPT, rassemble 11,5% des jeunes seulement. Les moins de 25 ans ne représentent que 2,3% du nombre de territoriaux de cette filière. Cette dernière est en recul de -17,8% par rapport à 2010.

Les filières médico-technique et police municipale restent celles qui regroupent le moins de jeunes, avec respectivement 0,1% et 0,5% en 2011.

> Deux cadres d'emplois regroupent près de 40% des jeunes territoriaux (hors emplois aidés)

En effet, une concentration du nombre de jeunes sur 2 cadres d'emplois est notable : adjoint technique (26,4%) et adjoint d'animation (14,1%). 16,2% des agents de ce dernier cadre d'emplois sont âgés de moins de 25 ans.

À l'inverse, les jeunes sont relativement moins nombreux dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs (8,5% de jeunes). Ainsi, seuls 2,8% d'adjoints administratifs ont moins de 25 ans.

II - 8 300 APPRENTIS SONT RECENSÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011, EN HAUSSE DE 30% EN UN AN

Au 31 décembre 2011, 8 300 apprentis sont recensés (postes principaux non annexes) dans les collectivités et établissements territoriaux, représentant moins de 0,5% de l'emploi territorial. Le nombre d'apprentis dans la fonction publique territoriale reste donc marginal, comparativement au nombre d'apprentis recensés en 2011 dans un centre de formation d'apprentis ou une section d'apprentissage sous tutelle pédagogique du ministère de l'Éducation nationale ou du

ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, qui s'établit à plus de 430 000 tous secteurs confondus⁵.

Si le nombre de jeunes employés par les collectivités et établissements territoriaux diminue en 2011, l'apprentissage n'en pâtit pas pour autant, avec une hausse significative de 30,3%. Cette embellie ne présage en rien de l'avenir des contrats d'apprentissage qui risquent de subir la concurrence des emplois d'avenir à partir de 2012.

> L'âge moyen d'un apprenti est de 20 ans et 6 mois

L'apprentissage, une mesure réservée essentiellement aux jeunes de moins de 25 ans, représente 9% des agents de cette classe d'âge. Naturellement, 93% des apprentis sont âgés de moins de 25 ans. Contrairement à ce qui est constaté pour l'ensemble des agents, les apprentis sont majoritairement des hommes (52,3%). Les jeunes femmes

apprenties représentent 0,4% du nombre de femmes recensées dans la fonction publique territoriale quand les apprentis représentent 0,6% de l'ensemble des hommes employés par les collectivités et établissements territoriaux. Néanmoins, le taux de féminisation des apprentis augmente de 0,8 point par rapport à 2010, atteignant 47,7%.

⁵ Source : Ministère de l'Éducation nationale

> Deux apprentis sur trois travaillent dans des communes et organismes communaux

66,5% des apprentis sont employés dans les communes, contre 54,9% pour l'ensemble des territoriaux. Les apprentis sont sur-représentés dans les communes puisqu'ils représentent 0,56% des agents communaux, contre 0,46% en moyenne toutes collectivités confondues. Comme constaté précédemment, le nombre d'apprentis croît avec la taille des communes. Les communes de plus de 10 000 habitants emploient ainsi 3 385 apprentis (soit quatre apprentis sur dix), contre 2 145 pour celles

de moins de 10 000 habitants (environ un sur quatre).

Les apprentis représentent 0,45% des effectifs des organismes intercommunaux, un taux proche de l'ensemble des collectivités.

La part d'apprentis employés par les conseils généraux reste assez faible mais atteint tout de même presque 12%, en hausse de 2,3 points en un an. Les apprentis représentent 0,34% des agents des conseils généraux, un taux inférieur à l'ensemble des territoriaux.

Les apprentis dans les collectivités et établissements territoriaux au 31 décembre 2011

| | | L'ensemble des agents (répartition en %) | Effectif Apprentis | Répartition des apprentis (en %) | Part des apprentis par modalité (en %) | Évolution 2011/2010 (en %) |
|--|---|--|--------------------|----------------------------------|--|----------------------------|
| Nombre de postes principaux non annexes | | 1 811 920 | 8 312 | 100,0 | 0,46 | +30,3 |
| Sexe | Hommes | 39,4 | 4 346 | 52,3 | 0,61 | +28,4 |
| | Femmes | 60,6 | 3 966 | 47,7 | 0,36 | +32,5 |
| Âge | Moins de 25 ans | 4,7 | 7 733 | 93,0 | 8,99 | +28,9 |
| | De 25 à 29 ans | 7,1 | 469 | 5,6 | 0,36 | +54,8 |
| | Plus de 30 ans | 88,1 | 110 | 1,3 | 0,01 | +50,7 |
| Type de collectivités | Régions | 4,4 | 310 | 3,7 | 0,39 | +82,4 |
| | Organismes départementaux dont : | 18,8 | 1 054 | 12,7 | 0,31 | +60,2 |
| | <i>Départements</i> | 16,0 | 988 | 11,9 | 0,34 | +62,0 |
| | <i>SDIS</i> | 2,8 | 66 | 0,8 | 0,13 | +37,5 |
| | Communes de moins de 10 000 hab. dont : | 21,8 | 2 145 | 25,8 | 0,54 | +10,9 |
| | <i>Communes de moins de 1 000 hab.</i> | 4,5 | 143 | 1,7 | 0,18 | +26,5 |
| | <i>Communes entre 1 000 et 3 499 hab.</i> | 7,2 | 775 | 9,3 | 0,59 | +16,2 |
| | <i>Communes entre 3 500 et 9 999 hab.</i> | 10,1 | 1 227 | 14,8 | 0,67 | +6,2 |
| | Communes de plus de 10 000 hab. dont : | 33,1 | 3 385 | 40,7 | 0,56 | +34,9 |
| | <i>Communes entre 10 000 et 19 999 hab.</i> | 7,6 | 917 | 11,0 | 0,67 | +19,4 |
| | <i>Communes entre 20 000 et 39 999 hab.</i> | 8,7 | 825 | 9,9 | 0,53 | +42,7 |
| | <i>Communes entre 40 000 et 79 999 hab.</i> | 8,0 | 802 | 9,6 | 0,55 | +27,1 |
| | <i>Communes de plus de 80 000 hab.</i> | 8,9 | 841 | 10,1 | 0,52 | +57,8 |
| | Organismes communaux | 54,9 | 5 530 | 66,5 | 0,56 | +24,4 |
| | Organismes intercommunaux | 13,8 | 1 117 | 13,4 | 0,45 | +28,7 |
| | Autres organismes publics | 8,1 | 301 | 3,6 | 0,21 | +27,5 |
| Principales régions employant des apprentis | Île-de-France | 16,4 | 1 551 | 18,7 | 0,52 | +34,5 |
| | Rhône-Alpes | 9,2 | 987 | 11,9 | 0,59 | +24,2 |
| | Nord-Pas-de-Calais | 6,6 | 614 | 7,4 | 0,52 | +56,2 |
| | Centre | 3,7 | 415 | 5,0 | 0,61 | +18,9 |
| | Alsace | 2,2 | 401 | 4,8 | 1,00 | +35,9 |

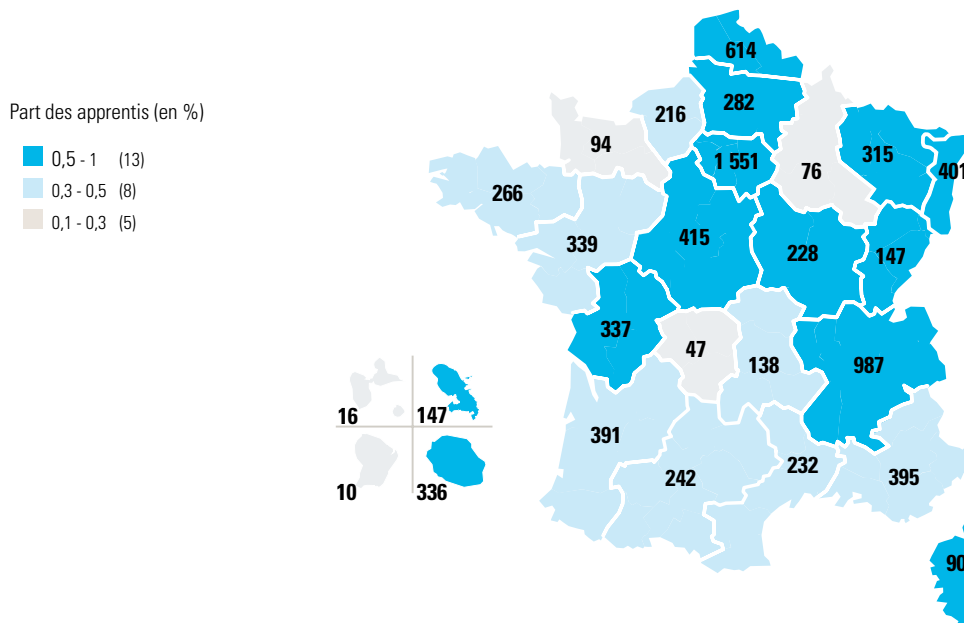
Source : SIASP/INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT

Note de lecture : 3 966 apprentis sont des femmes, soit 47,7%.

Les femmes apprenties représentent 0,36% du nombre de femmes dans les collectivités et établissements territoriaux, contre 0,46% d'apprentis parmi l'ensemble des agents territoriaux.

> Les trois régions qui concentrent le plus grand nombre d'apprentis restent l'Île-de-France, Rhône-Alpes et le Nord-Pas-de-Calais

Nombre d'apprentis et part des apprentis parmi les effectifs territoriaux au 31 décembre 2011



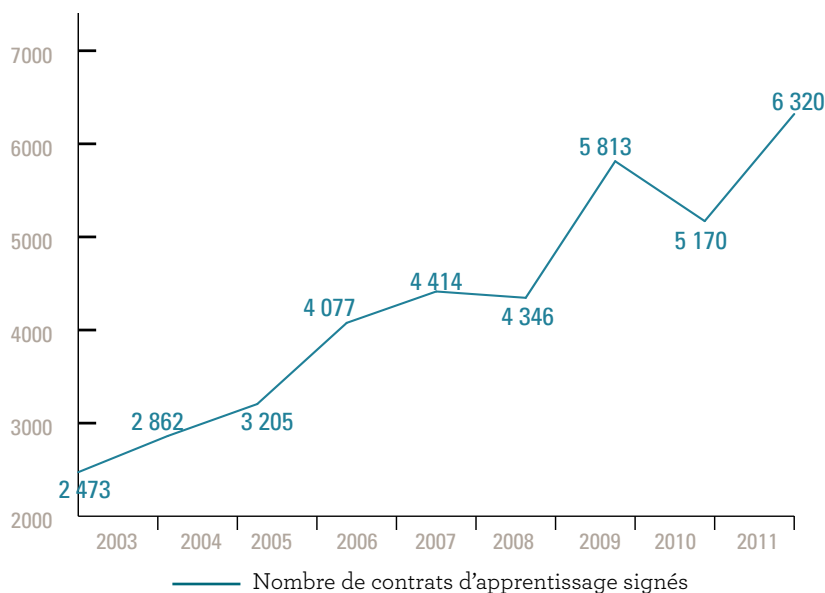
Source : SIASP/INSEE. Traitement : Observatoire de la FPT

À elle seule, l'Île-de-France rassemble 1 550 apprentis, soit 18,7% de l'ensemble des jeunes en apprentissage dans les collectivités. Rhône-Alpes recense près de 1 000 apprentis, avec une part de 11,9%. Vient en 3^{ème} position le Nord-Pas-de-Calais avec une part de 7,4%, correspondant à plus de 600 apprentis. Le Centre et l'Alsace viennent en 4^{ème} et 5^{ème} positions, recensant plus de 400 apprentis chacun. Les régions où les apprentis sont les moins nombreux sont le Limousin (0,6%), la

Guadeloupe (0,2%) et la Guyane (0,1%). Par ailleurs, on observe une relative surreprésentation des apprentis par rapport à l'ensemble des effectifs territoriaux en Alsace (1% des agents territoriaux sont des apprentis), à la Réunion (0,94%) et en Martinique (0,9%). Pour rappel, la part des apprentis par rapport à l'ensemble des effectifs territoriaux au niveau national est de 0,46%.

III – 6 320 NOUVEAUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE SIGNÉS EN 2011

Évolution du nombre de contrats d'apprentissage signés depuis 2003



Source : DARES. Traitement : Observatoire de la FPT

Les collectivités et établissements territoriaux réalisent la majorité des embauches d'apprentis du secteur public : 6 320 nouveaux contrats signés en 2011, en hausse de 22% en un an.

Avec plus de 295 000 nouveaux contrats enregistrés en 2011 dans le secteur marchand, l'apprentissage progresse de 2,5% en un an. Le

secteur public contribue pour seulement 3%, soit 9 200 entrées.

Exceptées deux baisses enregistrées en 2008 et en 2010, le nombre de contrats d'apprentissage a augmenté chaque année. Avec un nombre de contrats établi à moins de 2 500 en 2003, la hausse atteint plus de 150% en 8 ans.

> Des apprentis de plus en plus âgés à la signature du contrat

Sur l'ensemble des contrats d'apprentissage signés en 2011, le taux de féminisation s'établit à 46,9%. Si les hommes restent majoritaires, le taux de féminisation progresse presque continuellement depuis 2003, avec une hausse de 7,2 points.

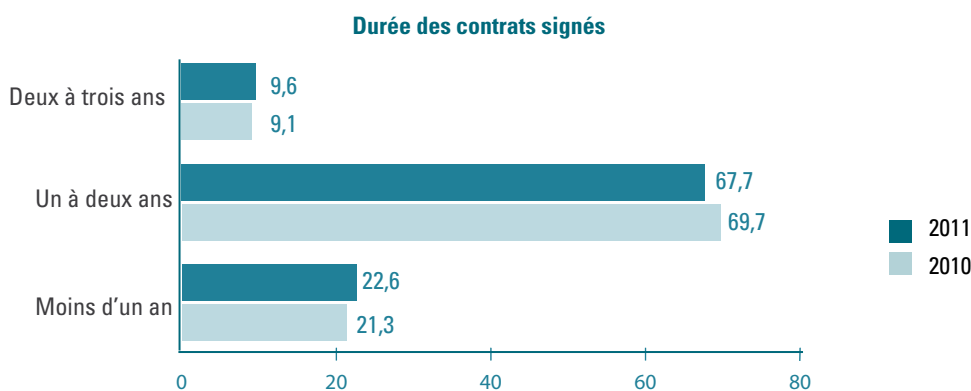
L'âge moyen des apprentis à la signature du contrat s'établit à 19,3 ans,

progressant ainsi constamment depuis 2003 (18,5 ans à cette période). De 59,2% en 2003, la part des plus de 18 ans atteint 70,9% en 2011. La part des plus de 22 ans notamment est passée de 7,9% à 13,7% sur la période.

> Les contrats d'un à deux ans sont majoritaires

Les contrats d'un à deux ans représentent 67,7% des contrats signés en 2011 (en baisse de 2 points par rapport à 2010), contre 22,6% pour

les contrats de moins d'un an (en hausse de 1,3 point) et 9,6% pour les contrats de plus de 3 ans (en hausse de 0,5 point).

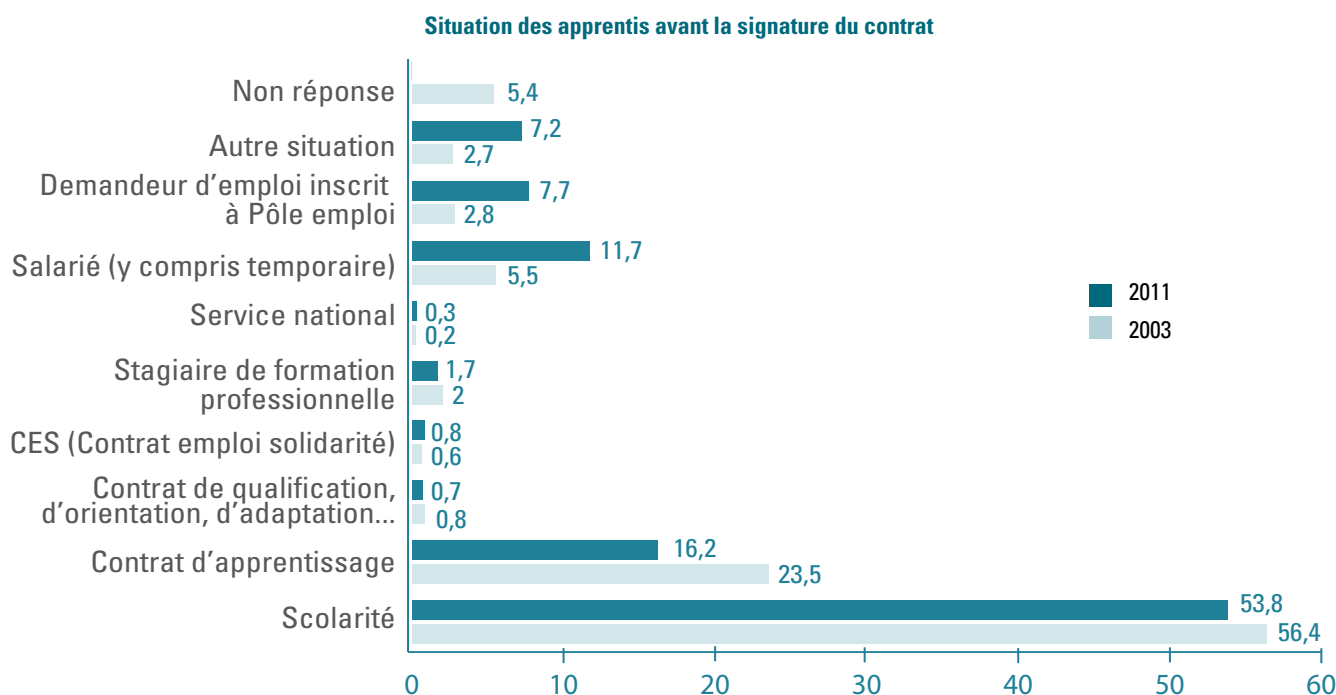


Source : DARES. Traitement : Observatoire de la FPT

> La majorité des apprentis sont scolarisés à la signature du contrat

À la signature du contrat, 53,8% des apprentis sont scolarisés et 16,2% sont déjà en apprentissage mais cette part a tendance à baisser depuis 2003 (respectivement 56,4% et 23,5%).

À l'inverse, la part de la catégorie « salarié (y compris temporaire) » progresse continuellement, passant de 5,5% en 2003 à 11,7% en 2011.



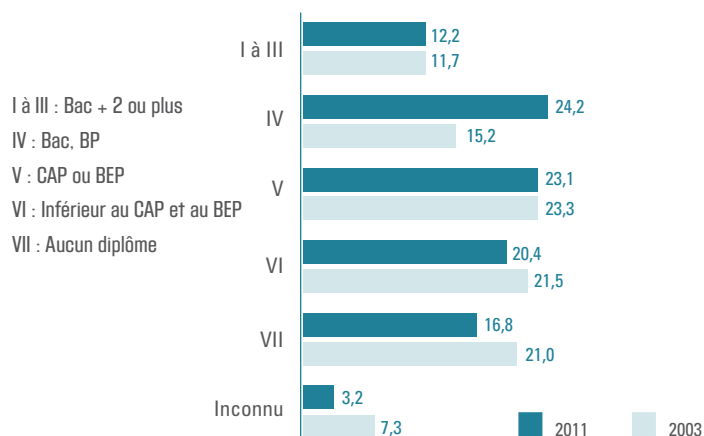
Source : DARES. Traitement : Observatoire de la FPT

> Une hausse du niveau de diplôme à la signature du contrat

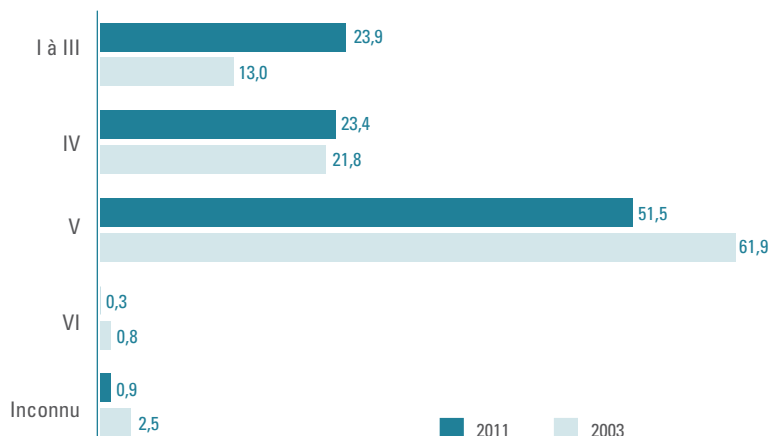
La part des apprentis diplômés d'un niveau IV à la signature du contrat est majoritaire, avec 24,2% en 2011. Cette part a tendance à croître puisqu'elle était de 15,1% en 2003. La proportion des apprentis diplômés

d'un CAP ou BEP reste relativement stable par rapport à 2003, à 23,1%. La part des niveaux VI et VII a diminué en 8 ans, passant de 42,6% à 37,2% en 2011.

Répartition du niveau d'entrée des apprentis (en %)



Répartition du niveau de diplôme préparé par les apprentis (en %)



Source : DARES. Traitement : Observatoire de la FPT

> Un quart des nouveaux apprentis prépare un diplôme de niveau I à III contre 13% en 2003

Le CAP ou BEP est préparé par la majorité des nouveaux apprentis, soit 51,5%, une part en baisse quasi constante (61,9% en 2003). 23,9% des apprentis ayant signé un contrat en 2011 préparent un diplôme

d'études supérieures, contre 13,1% en 2003, une proportion qui s'accroît continuellement en 8 ans. 23,4% préparent un diplôme de niveau IV contre 21,8% en 2003.

> Les deux principales spécialités choisies par les apprentis dans la FPT sont l'aménagement paysager et le travail social

Les spécialités de formation choisies par les apprentis sont répertoriées selon la nomenclature des domaines et spécialités de formation du CNIS (cf. annexe).

Sur 14 domaines de formation retenus par les apprentis territoriaux en 2011, 6 concentrent plus de 80% des contrats d'apprentissage signés au cours de l'année.

Le domaine de formation des services aux personnes regroupe 30,3% des contrats d'apprentissage signés en 2011. La spécialité qui est en hausse dans ce domaine est le travail social, qui totalise 16,8% des contrats.

Le domaine de l'agriculture, la pêche, la forêt et les espaces verts regroupe un quart des contrats signés, en baisse de -1,4 point par rapport à 2010. Dans ce domaine, la spécialité aménagement paysager reste la plus prisée des apprentis (au 1^{er} rang des spécialités, tous domaines confondus).

Les domaines suivants concernent la communication et l'information (10,4%), le génie civil et la construction en bois (6,9%), les échanges et la gestion (5,8%), ainsi que la mécanique, l'électricité et l'électronique (5,1%). Ce dernier domaine connaît de faibles évolutions en un an, notamment la spécialité des moteurs et mécanique auto.

Les 10 principaux domaines de formation des apprentis à la signature du contrat

| Les 10 premiers domaines | 2011 | | 2010 | | Évolution 2011/2010 (en %) |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------------------|
| | Effectif | Part (en %) | Effectif | Part (en %) | |
| Services aux personnes | 1 914 | 30,3 | 1 549 | 30 | 23,6 |
| Agriculture, pêche, forêt et espaces verts | 1 534 | 24,3 | 1 330 | 25,7 | 15,3 |
| Communication et information | 654 | 10,4 | 510 | 9,9 | 28,2 |
| Génie civil, construction et bois | 438 | 6,9 | 426 | 8,2 | 2,8 |
| Echanges et gestion | 368 | 5,8 | 279 | 5,4 | 31,9 |
| Mécanique, électricité, électronique | 323 | 5,1 | 309 | 6 | 4,5 |
| Transformations | 276 | 4,4 | 196 | 3,8 | 40,8 |
| Services à la collectivité | 209 | 3,3 | 153 | 3 | 36,6 |
| Sciences humaines et droit | 61 | 1 | 57 | 1,1 | 7 |
| Spécialités pluri-technologiques de la production | 34 | 0,5 | 38 | 0,7 | -10,5 |
| Sous-total | 5 811 | 91,9 | 4 847 | 93,8 | 19,9 |
| Ensemble | 6 320 | 100,0 | 5 170 | 100,0 | 22,2 |

Source : DARES. Traitement : Observatoire de la FPT

Les 10 principales spécialités de formations des apprentis à la signature du contrat

| Les 10 premières spécialités | 2011 | | 2010 | | Évolution 2011/2010 (en %) |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------------|
| | Effectif | Part (en %) | Effectif | Part (en %) | |
| Aménagement paysager | 1 286 | 20,4 | 1 132 | 21,9 | 13,6 |
| Travail social | 1 061 | 16,8 | 843 | 16,3 | 25,9 |
| Santé | 361 | 5,7 | 313 | 6,1 | 15,3 |
| Animation culturelle, sportive et de loisirs | 262 | 4,2 | 180 | 3,5 | 45,6 |
| Secrétariat bureautique | 249 | 3,9 | 191 | 3,7 | 30,4 |
| Agro-alimentaire, alimentation, cuisine | 224 | 3,5 | 159 | 3,1 | 40,9 |
| Informatique, traitement de l'information | 187 | 3 | 137 | 2,6 | 36,5 |
| Electricité, électronique | 157 | 2,5 | 126 | 2,4 | 24,6 |
| Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales | 139 | 2,2 | 135 | 2,6 | 3 |
| Moteurs et mécanique auto | 115 | 1,8 | 111 | 2,1 | 3,6 |
| Sous-total | 4 041 | 63,9 | 3 327 | 64,4 | 21,5 |
| Ensemble | 6 320 | 100,0 | 5 170 | 100,0 | 22,2 |

Source : DARES. Traitement : Observatoire de la FPT

> ANNEXE :

Les spécialités de formation sont répertoriées selon la nomenclature des spécialités de formation approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994 et élaborée dans le cadre du CNIS. Cette nomenclature a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations,

quel qu'en soit le niveau, et comporte 3 niveaux hiérarchisés de classement. Les 93 groupes de spécialités sont codés sur 3 chiffres et regroupés en 17 sous-domaines codés sur 2 chiffres et en 4 domaines codés sur 1 chiffre (source : INSEE).

Nomenclature des domaines et groupes de spécialités de formation

1 DOMAINES DISCIPLINAIRES

10 Formations générales

11 Mathématiques et sciences

12 Sciences humaines et droit

13 Lettres et arts

2 DOMAINES TECHNICO-PROFESSIONNELS DE LA PRODUCTION

20 Spécialités pluri-technologiques de la production

21 Agriculture, pêche, forêts et espaces verts

22 Transformations

23 Génie civil, construction et bois

24 Matériaux souples

3 DOMAINES TECHNICO-PROFESSIONNELS DES SERVICES

30 Spécialités plurivalentes des services

31 Echanges et gestion

32 Communication et information

33 Services aux personnes

34 Services à la collectivité

4 DOMAINES DU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

41 Domaines des capacités individuelles

42 Domaines des activités quotidiennes et de loisirs

Synthèse réalisée par : Centre national de la fonction publique territoriale

Direction de l'observation prospective de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale – Observatoire de la fonction publique territoriale

80, rue de Reuilly – CS 41232 - 75578 Paris Cedex 12 – téléphone : 01 55 27 44 00 – télécopie : 01 55 27 44 01

Publication réalisée et diffusée par l'observatoire de la fonction publique territoriale

Directeur de publication : François Deluga / Co-directeur de la publication : Jacques Goubin

Rédacteur en chef : Mohamed Amine / Rédactrice : Camille Ermissé

Tous les numéros des synthèses, ainsi que l'ensemble des publications de l'Observatoire de la fonction publique territoriale sont consultables sur le site www.cnfpt.fr rubrique S'informer, nos études